



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL



D-2018-161

Publication le 21 DEC. 2018

L'an **deux mille dix-huit**, le **dix-huit décembre**, à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la commune de VARENNES-VAUZELLES, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de **Madame Isabelle BONNICEL**, Maire.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 29

Date de convocation du Conseil Municipal : 12 décembre 2018

Étaient présents : Mme BONNICEL, Mr FRIAUD, Mme LACOUR, M. MARCONNET, Mme ALTMAN, M. SAGET, Mme LAROCHE, Mme DUCOURTIOUX, Mme THOMAS, Mme DUBOIS, Mme ROBIN-CHAUVOT, M. DUBOIS, M. REVERCHON, Mme POIRIER, M. MORAND, M. COIGNET, M. GAUTHERON, M. KELLER, M. MOTTAIS, M. SICOT, Mme GRAILLOT, M. BENEDIT, Mme DESABRE, Mr LECHER.

Avait donné procuration : M. DAMBRINE à Mme BONNICEL, M. FICHOT à Mr FRIAUD, Mme VATAN à Mr MARCONNET à partir de 20 h, Mme MARCEL à Mme DUCOURTIOUX, M. GUERIN à M. MORAND.

Monsieur FRIAUD a été désigné Secrétaire de séance.

OBJET : OUVERTURES DOMINICALES DES COMMERCES POUR 2019

Madame le Maire expose que depuis la loi n°2015-990 du 6 août 2015 pour la croissance, l'activité et l'égalité des chances économiques, le Maire peut accorder l'ouverture des commerces de détail jusqu'à 12 dimanches par an au lieu de 5 auparavant.

L'autorisation est accordée de façon collective à l'ensemble des établissements pratiquant la même activité commerciale.

La décision du Maire doit être prise après avis du Conseil Municipal, des organisations d'employeurs et de salariés intéressés, et lorsque le nombre de ces dimanches excède cinq, après avis conforme de l'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre dont la commune est membre, c'est-à-dire Nevers Agglomération. A défaut de délibération dans un délai de deux mois suivant la saisine, cet avis est réputé favorable.

Mairie

54 avenue Louis Fouchère
BP 90121
58641 Varennes-Vauzelles-Cerlay

tél : 03.86.71.61.71

fax : 03.86.57.17.49

mairie@ville-varennes-vauzelles.fr

La liste des dimanches doit être fixée avant le 31 décembre pour l'année suivante.

C'est dans ces conditions que la ville a été saisie :

- d'une demande pour les dimanches 13 janvier, 17 mars, 08 décembre, 15 et 22 décembre concernant l'ensemble des magasins de meubles et literies
- d'une demande pour les dimanches 20 janvier, 17 mars, 15 septembre, 16 juin et 13 octobre concernant l'ensemble des garages automobiles
- d'une demande pour les dimanches 13 janvier, 30 juin, 01 septembre, 03 novembre, 10 novembre, 17 novembre, 24 novembre, 01 décembre, 08 décembre, 15 décembre, 22 et 29 décembre concernant l'ensemble des commerces de détail autres que l'automobile
- d'une demande pour les dimanches 06 janvier, 21 avril, 01 septembre, 08 septembre, 15 septembre, 22 septembre, 29 septembre, 01 décembre, 08 décembre, 15 décembre, 22 décembre et 29 décembre concernant l'ensemble des magasins à prédominance alimentaire

Les organisations d'employeurs et de salariés intéressés ont été sollicitées pour connaître leur avis sur ces quatre requêtes et Nevers Agglomération n'a été consultée que pour les demandes d'ouvertures dépassant 5 dimanches pour l'année.

Ce dossier a été examiné en commission des Finances du 3 décembre dernier.

Aussi Madame le Maire propose au Conseil Municipal d'approuver les dates d'ouvertures dominicales proposées pour l'année 2019.

Adopté par 17 voix pour et 12 abstentions.

Fait et délibéré en Mairie le jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme.

Varennes-Vauzelles, le 19 Décembre 2018

Le Maire,


Isabelle BONNICEL

